N° 27
2nd semestre 2007

La Lettre du SIEDA

Bulletin d'informations du syndicat intercommunal
d'énergies du département de l'Aveyron
www.sieda.fr

Editorial

Le Grenelle au quotidien

A lors que se termine les travaux de cette grande réflexion nationale, notre syndicat poursuit, au quotidien, sur le terrain, avec les élus, des actions concrètes de maîtrise d'énergie et de développement durable. Dans l'important chapitre que représente l'éclairage public, le SIEDA a initié, depuis de nombreuses années, une politique volontariste d'économie d'énergie. Le parc vieillissant, qui comptait près de 70% de lampes vétustes, a cédé peu à peu la place à des appareillages modernes, plus performants et surtout plus économes en énergie. La pose de réducteurs de tension, d'horloges astronomiques se généralise, accentuant ainsi les efforts. Après l'aide à l'installation expérimentale d'une petite éolienne, il y a quelques années, le SIEDA vient de réaliser un site de production d'électricité à partir de panneaux solaires installés sur les terrasses de son siège. Ensemble, avec vos communes, vos administrés, le SIEDA poursuivra, intensifiera ses actions dont notre planète a tant besoin. Au seuil de cette année 2008, qu'il me soit permis d'adresser à chacune et chacun d'entre vous, mes vœux les plus sincères de bonheur, de santé et de réussite au service de vos communes et de vos concitoyens.

Le Président du SIEDA

Initiative

Une centrale solaire installée sur les toits du SIEDA

C'est parti ! Depuis ce mois juillet, la centrale photovoltaïque installée sur les toits du SIEDA produit de l'électricité grâce aux rayons du soleil.

Cette centrale est constituée de 30 m² de panneaux solaires (soit 22 modules répartis sur les trois niveaux de terrasses du bâtiment). L'installation produit 4 000 kWh, et côté pollution visuelle, l'équipement est conçu de telle façon qu'il est quasiment invisible depuis la rue. Le SIEDA souhaite montrer l'exemple en matière de développement des énergies renouvelables, déjà plusieurs projets de ce type sont engagés sur le territoire aveyronnais ■

Installation photovoltaïque répartie sur les trois niveaux de terrasses du SIEDA

Sommaire

3 questions à L. Monnereau sur la centrale solaire photovoltaïque du SIEDA 2
Convention environnement EDF/SIEDA 2
Visite du site éolien de Canet de Salars 2
Redevance d'occupation du domaine public .. 2
Visite du SDEE 47 3
Les rencontres de l'ISFME 3
Parution du rapport d'activités SIEDA 06 3
Flash sur les avis de publicité travaux EP sur le site internet du SIEDA 3
Actes administratifs 4
En bref 4

3 QUESTIONS à …

Laurent Monnereau
Technicien SIEDA
énergies renouvelables

sur …

la centrale solaire photovoltaïque du SIEDA

A quelle date, la centrale solaire photovoltaïque a-t-elle été mise en service ?
Elle est opérationnelle depuis le 27 juin 2007.

Depuis cette mise en service, quelle est la production émise ?
A ce jour, le compteur indique 2 300 kWh.

Où va cette électricité ?
Elle est directement injectée sur le réseau de distribution publique basse tension. Un compteur supplémentaire a été installé à cet effet.

Par mauvais temps, la centrale continue-t-elle d'emmagasiner de l'énergie ?
Par temps couvert, la production est faible mais reste active.

Quelle est la différence entre solaire photovoltaïque et solaire thermique?
Tandis que le solaire photovoltaïque produit de l'énergie électrique en exploitant l'effet photovoltaïque de certains matériaux semi-conducteurs (silicium), le solaire thermique utilise l'énergie solaire recueillie par un collecteur solaire pour le chauffage d'un fluide (par exemple l'eau).

Petit lexique bien utile

cellule photovoltaïque : composant électronique qui, exposé à la lumière (photons), génère une tension électrique (volt) (cet effet est appelé l'effet photovoltaïque). Le courant obtenu est un courant continu et la tension obtenue est de l'ordre de 0,5 V.

module : panneau de couleur noir constitué d'un ensemble de cellules photovoltaïques reliées entre elles électriquement.

onduleur : dispositif d'électronique de puissance permettant de délivrer des tensions et des courants alternatifs à partir d'une source d'énergie électrique continue.

Contact
Laurent MONNEREAU - 05 65 73 31 51
lmonnereau@sieda.net

Environnement

La convention de partenariat concernant l'intégration des ouvrages dans l'environnement a été renouvelée jusqu'en 2010

Lors de l'assemblée générale du SIEDA , le 27 novembre dernier, Jean-Claude Luche, président du SIEDA et Jean-Pierre Couture, directeur d'EDF distribution Aveyron ont signé un nouvel accord de partenariat visant à mieux intégrer les lignes électriques dans l'environnement. Pour la période 2008-2009-2010, le volume des travaux annuels s'établira à un million d'euros sur lequel EDF apportera une aide de 40 % soit 400 000 €.
Ces enveloppes, placées sous la maîtrise d'ouvrage du SIEDA (en étroite concertation avec les collectivités locales) seront plus particulièrement axées en direction des communes urbaines de la concession (actuellement 18), étant précisé que par ailleurs, un programme spécial du FACÉ (Fonds d'Amortissement aux Charges d'Électrification) répond aux demandes les plus urgentes. Dans l'éventualité où le périmètre de la concession évoluerait, les deux parties sont convenues d'une majoration selon le kilométrage de réseau supplémentaire ■

Site éolien à Canet de Salars

Visite du personnel du SIEDA

Courant octobre, le personnel du SIEDA a été convié à une visite technique d'une installation d'éoliennes en cours de chantier sur la commune de Canet de Salars. Commentée par une ingénieure de la société leader du projet, cette initiative a permis aux agents du SIEDA de découvrir la mise en oeuvre d'une centrale éolienne ■

Redevance d'occupation du domaine public

Un décret du 25 avril 2007 revalorise la redevance d'occupation des domaines publics communaux et départementaux par les réseaux de transport, de distribution et par les canalisations particulières de gaz.

Le régime des redevances pour occupation du domaine public des communes et des départements par les ouvrages de transport et de distribution de gaz et par les canalisations particulières de gaz est modifié. La redevance est due chaque année à une commune pour l'occupation de son domaine public par les ouvrages de transport et de distribution de gaz, ainsi que par les canalisations particulières de gaz ■

Décret no 2007-606 du 25 avril 2007, JO du 27 avril, p. 7498

Visite du syndicat d'électricité du Lot et Garonne

Échange d'expériences

Le petit déjeuner d'accueil au SIEDA

Le 4 octobre dernier, le SIEDA a reçu la visite des membres du bureau et du personnel du Syndicat Départemental d'Électricité et d'Énergies du Tarn et Garonne (SDEE 47). Cette rencontre a permis de mettre en parallèle réflexions et idées liées au fonctionnement des deux syndicats. L'expérience s'est révélée riche en enseignements et mérite d'être renouvelée ■

ISFME

L'Institut Supérieur de Formation aux Métiers de l'Énergie a organisé à Saint Affrique (12), les 4 et 5 octobre, les premières rencontres d'échange intitulées "éclairage public et réseau d'énergie"

Lors de cette manifestation, les participants ont pu découvrir une présentation des formations techniques mises en place par cet institut, destinées aux agents des syndicats d'énergie. Une licence professionnelle EPRE (Éclairage Public et Réseaux d'Énergie) est également dispensée dans cet établissement. Elle est développée en partenariat avec le centre universitaire JF Champollion d'Albi et l'université Paul Sabatier de Toulouse ■

renseignement : ISFME - G.I.E - 1, rue Henri Michel 12400 SAINT AFFRIQUE - Tél : 05 65 98 23 30 www.isfme.fr

Rapport d'activités et de contrôle 2006 du SIEDA

Le dernier rapport du SIEDA sur la distribution publique d'électricité et de gaz en Aveyron vient d'être transmis aux élus et délégués des collectivités adhérentes. Ce document est essentiel puisqu'il relate la vie du SIEDA en 2006, à travers ses activités de contrôle mais aussi en reprenant celles liées à ses missions.

FLASH sur ...

Travaux neufs d'éclairage sur le site internet du SIEDA

en un seul CLIC tenez vous informé ...

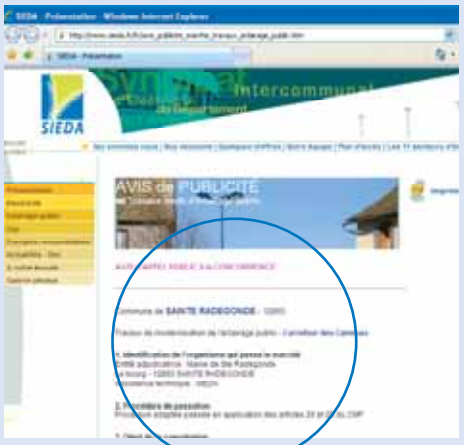

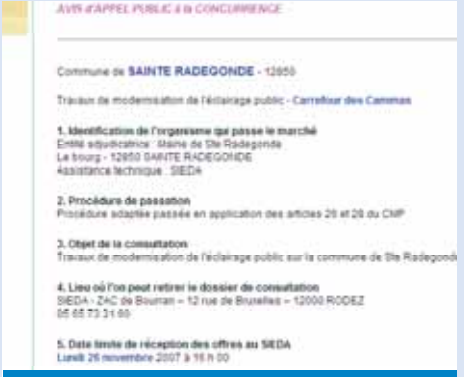

... des derniers avis de publicités concernant les travaux neufs d'éclairage public

http://www.sieda.fr/fr/avis_publicite_marche_travaux_eclairage_public.htm

Décider - Informer

Mise en valeur par la lumière du Château de Saint Léons

Recueil des actes administratifs

Comité syndical du 26.06.07

- *Approbation du compte de gestion dressé par le Receveur. Ce document est en totale concordance avec le Compte Administratif.*
- *Approbation du compte administratif 2006 se présentant comme suit :*
  Recettes
  - fonctionnement : 15 554 040.20 €
  - investissement : 14 102 560.00 €
  Dépenses
  - Fonctionnement : 2 492 622.90 €
  - Investissement : 16 372 796.92 €
  Excédent global de clôture : 791 180.38 €
- *Affectation des résultats du budget principal*
- *Affectation des résultats des budgets annexes*
- *Adhésion à la campagne du guide « Bien acheter son électricité et son gaz"*
- *Présentation et approbation de la convention de partenariat. Intégration des ouvrages dans l'environnement 2008 – 2009 - 2010*
- *Adaptation des aides du SIEDA pour l'alimentation de bâtiments revêtant un certain caractère repris ou réaménagés*
- *Cession de parcelles sur la commune de Rodelle*
- *Subvention pour l'éclairage du stade d'honneur d'Espalion*
- *Présentation du compte rendu commission énergie*
- *Maîtrise d'ouvrage des branchements liés aux extensions*
- *Intégration des comptes de l'actif du bilan du syndicat de base de la Vallée du Goul à l'actif du SIEDA*
- *Décision du Président N° 1*
- *Indemnité de fonction du Président du SIEDA*

Comité syndical du 25.09.07

- *Création du Budget Annexe « Production énergie solaire du SIEDA »*
- *Durée d'amortissement de la centrale de production solaire*
- *Digitalisation du cadastre de la communauté de communes de Millau*
- *Autorisation pour engager, liquider, mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget principal 2008*
- *Décision du Président et Décision modificative*
- *Sites isolés - Installation d'un régulateur - avenant marché*
- *Marché de travaux Extensions de Réseau – Opérations Ponctuelles et dissimulation du réseau de distribution publique d'électricité Programmation 2008 – 2009 – 2010*
- *Pièces justificatives nécessaires au raccordement au réseau électrique*

Comité syndical du 27.11.07

- *Vote du Budget supplémentaire*
- *Débat d'orientation budgétaire*
- *Compte rendu de la commission contrôle*
- *Compte rendu de la CCSPLE*
- *Règlement Service Public local de fourniture de Gaz Naturel*
- *Contrat de licence « Clair Energie »*
- *Compte rendu de la « Mutualisation de la redevance pour occupation du domaine public – électricité »*
- *« Mutualisation redevance pour occupation du domaine public – électricité »*
- *Taxe syndicale sur l'électricité commune Le Clapier*
- *Etude et Installation d'une turbine hydroélectrique sur le site isolé du Moulin de Lambaurat – commune de Taussac*
- *Avenant aux marchés travaux suite au changement de dénomination d'une entreprise*
- *Avenant à la convention entretien éclairage public 2006 – 2007 – 2008- suite à l'absorption d'une entreprise*
- *Détermination du taux de promotion pour les avancements de grade 2007*
- *Revalorisation du montant des chèques déjeuners*
- *Vote de participation 2008 accordée à l'amicale du personnel*
- *Travaux de remise en état du Pont de COUESQUES – Commune d'ENTRAYGUES*
- *Indemnité compensant les jours de repos travaillés*
- *Groupement de commande pour des travaux de génie civil sur des chantiers de grande ampleur*
- *Test de lampes et appareillage électronique en éclairage public*

L'ensemble des pièces est consultable au SIEDA, sur demande

En bref

Médiateur national de l'énergie

En cas de litige avec votre fournisseur d'électricité ou de gaz naturel, il est possible de saisir le Médiateur national de l'énergie pour régler ce différend. Tout consommateur n'ayant pu régler un litige avec son fournisseur, dispose en effet de deux mois pour saisir le Médiateur. Ce dernier pourra inviter le fournisseur et le consommateur à "produire des observations dans un délai qu'il fixe(ra), et les entendre", avant de formuler une "recommandation écrite et motivée", là encore dans un délai de deux mois. Attention: le Médiateur ne peut être saisi que si vous n'avez pas trouvé d'accord avec votre fournisseur, après avoir effectué une réclamation écrite préalable. Nous vous conseillons d'effectuer cette réclamation par lettre recommandée avec accusé de réception, de garder la preuve de dépôt et l'accusé de réception. La saisine du Médiateur de l'énergie est gratuite. Pour lui écrire : M. Denis Merville - Médiateur national de l'énergie - Le Héroboc - 76430 SAINNEVILLE sur SEINE

Payer son électricité par SMS ?

EDF proposera prochainement le paiement des factures par SMS, sans doute le 1er janvier prochain. Entre mars et juin dernier, une expérimentation de ce mode de paiement, encore peu utilisé en France, a été menée par la Direction commerciale particuliers et professionnels (DCPP) d'EDF en Rhône-Alpes et Auvergne. Le but de ce test était double : vérifier le bon fonctionnement technique des circuits financiers et mesurer l'attractivité du service auprès des clients qui refusent le prélèvement automatique.

Hausse des tarifs réglementés

Depuis le mois d'août, ils ont augmenté en moyenne de 1,1% pour les particuliers et de 1,5% pour les professionnels.

SIEDA
ZAC de Bourran - 12 rue de Bruxelles
BP 3216 - 12032 Rodez cedex 9
Tél 05 65 73 31 60 - Fax 05 65 73 31 64
e-mail sieda@sieda.net - site www.sieda.fr

La lettre du SIEDA est éditée par le Syndicat Intercommunal d'Énergies du Département de l'Aveyron - Directeur de la publication : Joël Serin
Conception graphique : Odile Belliot